Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20261008-2026_10_02-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

2026 – 10 – 02

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'UZEL-près-l'OUST
Séance du 08 octobre 2026

Le 8 octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, Maire.

Présents : M. Nicolas TOUDIC, Mme Myriam GUIGO, M. Sylvain LE GOFF, Mme Nadine BALAVOINE, M. Patrick HAMON, Mme Caroline PAYTRA, M. Grégoire FOUSSARD, Mme Jessica LE DENMAT, M. Thierry LE POTIER, Mme Céline LE MAROUILLE THOMINE, M. Vincent GUIGO, Mme Cécile VALENTIN, M. Guénaël CHOUPEAUX, Mme Christelle DUBOIS, François LE TINNIER.

Absents excusés :
Secrétaire : Mme Myriam GUIGO

Nombre de présents : 15 **Nombre de votants :** 15

Nota : La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le vendredi 2 octobre 2026.

Délibération 2026-10-02 : Service eau – Projet de compteurs de sectorisation

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son souhait de poursuivre le projet initié par l'ancienne municipalité concernant le projet de sectorisation.

Il est proposé l'installation de 10 compteurs équipés de capteurs de télérelève et de compteurs de secteurs pour les raisons suivantes :

- Optimisation de la ressource (suivi de la consommation et anticipation des fuites)
- Plus grande efficacité dans la gestion de la relève des compteurs et le repérage des fuites.

Le montant des travaux s'élève à 172 500€ HT.

Considérant le plan de financement proposé :

DÉPENSES		**RECETTES**	
Assistance maîtrise d'ouvrage du SDAEP22	7 200€ HT	Agence de l'eau	85 260€
Mise en place télérelève- entreprise SATEC	165 300€ HT	SDAEP22	25 875€
		Total des subventions	111 135€ (64%)
		Commune- reste à charge	61 365€ (36%)
Total dépenses	**172 500€ HT**	**Total recettes**	**172 500€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** l'installation de compteurs équipés de capteurs pour la télérelève,
- **ADOPTE** le plan de financement proposé ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20261008-2026_10_02-DE

- **DE SOLLICITER** les demandes des subventions auprès de l'agence de l'eau et de la SDAEP22,
- **AUTORISE LA VALIDATION ET LA NOTIFICATION** du présent marché,
- **PREVOIT** les crédits budgétaires sur le budget eau
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision

La Secrétaire de séance
Myriam GUIGO

Le Maire
Nicolas TOUDIC